



## **Recommandations pour l'organisation des cours de formation pour les membres**

Le présent document fournit quelques recommandations pour l'organisation des cours de formation donnés dans le cadre du CAS, section Les Diablerets.

### **Financement du cours**

L'organisateur évalue la participation financière des participants de sorte à couvrir les frais du cours.

Si, malgré tout, il subsiste un écart :

- Le déficit est couvert par la CA.
- Le bénéfice est versé à la CA.

### **Frais des moniteurs**

- Le montant du cours doit également permettre de financer intégralement les frais des moniteurs, chefs de course et adjoints (demi-pension, transport). Ces derniers ne doivent avoir aucun frais liés aux cours.
- Une reconnaissance de l'engagement bénévole des moniteurs et adjoints est possible. Sa nature est laissée à l'appréciation de l'organisateur (ex. : souper, apéritif, autre).

### **Niveaux de qualification**

Le niveau de qualification des encadrants d'un cours d'une discipline soumise à obligation de formation selon le CC doit être le suivant :

- Responsable de groupe : chef de course ou moniteur J+S de la discipline.
- Adjoint : bonnes compétences dans la discipline, mais pas obligatoirement de formation reconnue.

### **Descriptif et objectifs des cours**

Une page **formation** sur le site internet de la section présente tous les cours avec leurs objectifs, leur contenu succinct, la bibliographie disponible à la bibliothèque et une photo d'illustration.